

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 11

SECRET/38/Add.5
4 juin 1956

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Conclusion des négociations par l'Australie

Rapport de la délégation de l'Australie sur les négociations conduites en conformité de l'article XXVIII relativement à la liste I.

A. Négociations avec les parties contractantes avec lesquelles les concessions ont été primitivement négociées

Les négociations ont abouti à un accord avec:

France	(SECRET/38/Add.2)
Royaume-Uni	(SECRET/38/Add.3)
Tschéchoslovaquie	(SECRET/38/Add.4)

B. Demands tendant à ce que soit reconnu un intérêt substantiel

Demande présentée par	Intérêt substantiel invoqué à l'égard des positions Nos	Intérêt substantiel reconnu ou non reconnu	Satisfaction donnée, ou non, au pays dont l'intérêt substantiel a été reconnu
Hong-Kong	Position 328	oui	oui
Italie	Position 106(B)	oui	oui (SECRET/38/Add.2)